



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU MORBIHAN  
SOUS-PREFECTURE DE LORIENT

**DIRECTION DU CABINET  
ET DE LA SECURITE**

Service Interministériel  
de Défense et de Protection Civile  
Affaire suivie par M. Florian RIOU  
☎ : 02.97.54.86.05  
☎ : 02.97.54.86.12  
✉ : florian.riou@morbihan.pref.gouv.fr  
■ : CR Clic DPL

Vannes, le 5 décembre 2007

**COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION  
DE LA SOCIETE DES DEPOTS PETROLIERS DE LORIENT  
COMPTE- RENDU DE LA REUNION DU 4 DECEMBRE 2007 - 15H00 – MAIRIE DE LORIENT**

Participaient à cette réunion placée sous la présidence de **M. André HOREL**, sous-préfet de Lorient :

**Collège administration :**

**Mme Christine MILPIED**, SIDPC, Préfecture du Morbihan  
**Commandant Loïc QUEGUINER**, DDSIS du Morbihan  
**M. Sylvie VINCENT**, DRIRE Bretagne  
**M. Jean-Paul BOLEAT**, DDE du Morbihan

**Collège collectivités territoriales :**

**M. Jean-Paul AUCHER**, adjoint au Maire de Lorient  
**M. Loïc LE MEUR**, Vice-Président de Cap l'Orient  
**M. Jean-Yves LAURENT**, Vice-Président de Cap l'Orient

**Collège exploitants :**

**M. Olivier FASILLEAU**, Chef des Dépôts Pétroliers de Lorient  
**M. Denis JEGOUSSE**, Responsable logistique régional Total France

**Collège riverains :**

**M. Joseph TONNERRE**, association « Rade Environnement »  
**M. Pierre MAERINI**, association « Bien Vivre Nouvelle Ville »

**Collège salariés :**

**M. Stéphane QUEMENEUR**, Adjoint au Chef du dépôt pétrolier de Lorient  
**M. Bruno LE MENAC'H**, Opérateur Dépôt Pétrolier de Lorient

**Autres participants :**

**M. Etienne PEQUEREAU**, DRIRE, subdivision de Lorient  
**Mme Maud LECHAT-SAHASTUME**, DDE du Morbihan  
**M. Florian RIOU**, SIDPC, Préfecture du Morbihan  
**M. Jean-Michel HERRY**, Directeur général des services techniques de la ville de Lorient  
**M. Jean-Yves GOUABAULT**, DGAET, Communauté d'Agglomération de Cap l'Orient  
**M. Jean-Claude BARON**, cellule sécurité, Mairie de Lorient  
**Mme Florence BOLLET**, cellule sécurité, Mairie de Lorient

**M. Thomas MAZO**, Responsable HSE régional Total France  
**M. Cédric PEDERSEN**, Elève de l'Ecole Navale en stage à la Préfecture

Absents excusés :

**M. Norbert METAIRIE**, Maire de Lorient  
**M. Arnaud KUHN**, CCI du Morbihan

Absents :

**DDTEFP du Morbihan**

## **GLOSSAIRE**

**AM** : Arrêté Ministériel

**AP** : Arrêté Préfectoral

**AS** : Autorisation avec Servitudes

**Boil-Over** : *Phénomène à cinétique lente qui débute par un feu de cuvette, qui s'il n'est pas maîtrisé se communique à la surface du bac. A ce stade, la température du liquide contenu dans le bac va augmenter progressivement en générant une onde de chaleur qui va peu à peu migrer vers le fond du bac. Si ce bac contient un liquide inflammable et un fond d'eau, l'onde de chaleur, lorsqu'elle va atteindre l'eau va entraîner une vaporisation instantanée de cette dernière, et par effet piston, projeter la totalité du contenu du bac hors de celui ci, en créant une boule dont la taille peut être importante en fonction de la quantité de liquide inflammable projetée.*

*Ce phénomène aura pour conséquence des effets thermiques par rayonnement de la boule de feu.*

*Le « Boil-Over » est un accident extrêmement rare. Toutefois, ce scénario produisant des effets majorants a été retenu pour définir les périmètres d'application du PPI (\*).*

**CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie

**CLIC** : Comité Local d'Information et de Concertation

**COD** : Centre Opérationnel Départemental

**COS** : Commandant des Opérations de Secours

**DDE** : Direction Départementale de l'Équipement

**DD SIS** : Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours

**DDTEFP** : Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

**DGS** : Directeur Général des Services

**DOS** : Directeur des Opérations de Secours

**DPL** : Dépôts Pétroliers de Lorient

**DRIRE** : Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement

**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunal

**ERP** : Etablissement Recevant du Public

**GMIC** : Groupe Municipal d'Information et de Concertation

**ICPE** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

**IIC** : Inspection des Installations Classées

**LI** : Liquide Inflammable

**GIL** : Gaz Inflammable Liquéfié

**MU** : Maîtrise de l'Urbanisme

**PAC** : Porter à connaissance

**PCO** : Poste de Commandement Opérationnel

**PIG** : Projet d'Intérêt Général

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PMA** : Poste Médical Avancé

**POI** : Plan d'Opérations Internes

**POS** : Plan d'Occupation des Sols

**PPAM** : Plan de Prévention des Accidents Majeurs

**PPI** : Plan Particulier d'Intervention

**PPRt** : Plan de Prévention des Risques technologiques

**SGS** : Système de Gestion de la Sécurité

**SH/SB** : Seuil Haut / Seuil Bas

**SIDPC** : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

(\*) la circulaire MEDAD du 23 juillet 2007 écarte la probabilité d'un risque « boil over » classique, tout en maintenant le risque « boil over » en couche mince, et introduit un phénomène nouveau : la montée en pression d'un bac pris dans un incendie, qui peut affecter tous les liquides inflammables quelle que soit leur nature. En l'absence de formule adaptée au calcul des zones d'effets de ce phénomène, la circulaire demande de retenir les distances d'effets associées au « boil over classique ».

Ce phénomène peut toutefois être évité par la mise en place d'événements de respiration correctement dimensionnés pour évacuer le gaz en surpression.

M. HOREL, sous-préfet de Lorient ouvre la réunion et procède à un tour de table. M. HOREL précise qu'il s'agit de la 2<sup>ème</sup> réunion du CLIC dont il rappelle la composition et le rôle qui est notamment d'examiner les principales problématiques relatives aux dépôts pétroliers de Lorient.

Le CLIC et les fonctions qui lui sont dévolues sont importantes notamment dans le registre de l'information et de la concertation. Il est au cœur d'une mission plus large visant la diffusion auprès de la population de la connaissance des risques industriels qui peuvent l'affecter. L'époque où l'on pouvait considérer qu'il n'était pas nécessaire d'informer les populations sur les risques est révolue.

M. HOREL souligne également que les CLIC ont été créés récemment et qu'ils participent à la culture commune de la sécurité civile par :

- la connaissance des risques,
- la connaissance des moyens disponibles susceptibles d'être mis en œuvre pour diminuer les risques,
- l'élaboration des plans d'intervention définissant à l'avance les moyens mobilisables pour faire face à l'accident.
- l'organisation d'exercices pour tester le dispositif (comme celui du 14 novembre 2007).

Deux éléments nouveaux et importants sont intervenus depuis la dernière réunion du CLIC le 6 décembre 2006 :

- L'approbation par arrêté préfectoral du Plan Particulier d'Intervention des dépôts pétroliers de Lorient en avril 2007 après les concertations réglementaires.
- La publication le 23 juillet 2007 d'une circulaire ministérielle qui apporte un éclairage important sur la gestion du risque de Boil-Over classique susceptible d'affecter les installations de DPL.

M. le sous-préfet de Lorient rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente réunion du CLIC :

- 1) Bilan 2007 – Perspectives 2008 de la société DPL et Bilan du Système de Gestion de la Sécurité.
- 2) Point d'actualité sur DPL : étude de danger et étude complémentaire.
- 3) Démarche PPRt et calendrier prévisionnel indicatif.
- 4) Les premières conclusions de l'exercice PPI du 14 novembre 2007.
- 5) La plaquette d'information du public.
- 6) Question - Réponses

\*\*\*\*\*

### **I ) Bilan 2007 – Perspectives 2008 de la société DPL et Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (cf Annexe 1) :**

M. FASILLEAU intervient pour présenter successivement :

- les actions réalisées pour la prévention des risques,
- les coûts des principaux travaux réalisés pour la prévention des risques,
- le compte rendu des accidents et incidents,
- le compte rendu des exercices incendies,
- le bilan du système de gestion de la sécurité,
- le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques.

## Observations des membres du CLIC à l'exposé de M. FASILLEAU

- M. MAERINI observe que l'exploitant fait des efforts pour améliorer la sécurité autour des installations mais aurait souhaité être informé des exercices.

M. PEQUERIAU répond que les « exercices » initiés par la DRIRE, sont réalisés lors d'inspections inopinées et qu'il est de ce fait difficile de prévenir qui que ce soit.

M. HOREL rappelle que selon la réglementation le CLIC est destinataire des plans d'urgence et doit être informé des exercices autour des installations industrielles. Il n'est pas prévu que cette information soit faite au préalable. En l'occurrence, l'exercice réalisé était un exercice d'état-major n'impliquant ni moyens de secours extérieurs ni information de la population.

En revanche, lors de la programmation d'un prochain exercice incluant un volet impliquant la population, le CLIC en sera informé en amont. Cet exercice ne pourra bien entendu avoir de sens qu'une fois les périmètres de dangers arrêtés et validés définitivement.

- M. TONNERRE précise avoir été prévenu de la tenue de l'exercice. Il se réjouit également des démarches engagées par l'exploitant pour l'amélioration de la sécurité des installations. Ce qui lui pose question concerne la sûreté portuaire. Il s'interroge sur l'opportunité de disposer d'une étude de dangers relative à la sûreté urbaine et rappelle les manifestations récentes des marins-pêcheurs sur le port de Lorient, avec des jets de fusées de détresse qui auraient pu atteindre les dépôts.

M. FASILLEAU rappelle que dans le cadre de ces manifestations de marins-pêcheurs plusieurs actions de sécurisations ont été mises en place pour prévenir un éventuel sinistre :

- le déchargement du cargo a été sécurisé par des « queues de paons » ; la DDE précise que le navire était prêt à appareiller en cas d'incident majeur,
- les robes des cuves ont été refroidies pour parer tout réchauffement relatif aux feux à proximité,
- toute la zone des dépôts a été arrosée pour prévenir les jets de fusées de détresse,
- le SDIS avait positionné sur place un dispositif de prévention des incendies.

Par ailleurs M. FASILLEAU souligne la très bonne coordination entre ses collaborateurs et les services du SDIS et salue la médiation très efficace entreprise par le Directeur de Cabinet du Préfet pour gérer le conflit et apaiser les esprits.

Mme VINCENT de la DRIRE rappelle que les questions relatives à la sûreté, s'agissant en l'occurrence d'actes de malveillance, sont exclues du cadre réglementaire des études de dangers.

## **II ) Situation administrative actuelle des Dépôts Pétroliers de Lorient (cf Annexe 2) :**

M. PEQUERIAU de la DRIRE profite de la présentation de M. FASILLEAU pour effectuer quelques rappels réglementaires d'ordre général. Il fait ensuite le point sur les dernières inspections réalisées par la DRIRE.

M. PEQUERIAU évoque les évolutions réglementaires récentes de la circulaire du 23 juillet 2007 qui écarte le risque de Boil-Over classique en maintenant le risque de Boil over en couche mince avec des distances d'effets plus réduites que le « boil over classique, mais qui demande également que soit pris en compte un phénomène nouveau : la montée en pression d'un bac pris dans un incendie. En l'absence de formule adaptée au calcul des zones d'effets de ce phénomène, ce sont les distances d'effets associées au « boil over classique » qui doivent être retenues.

Ce phénomène peut toutefois être évité par la mise en place d'évents de respiration correctement dimensionnés pour évacuer le gaz en surpression.

M. le préfet a, par courrier du 10 septembre 2007, demandé à DPL de fournir un complément à son étude de dangers sur la possibilité de mise en conformité de ses bacs et l'établissement d'un échancier pour ces travaux. L'exploitant devait répondre pour fin novembre. A ce jour, cette réponse n'est pas parvenue à l'administration.

#### Observations des membres du CLIC à l'exposé de M. PEQUERIAU

- Les membres du CLIC s'étonnent que l'exploitant n'ait pas encore répondu à la demande du préfet concernant la mise en conformité des bacs.

M. JEGOUSSE de Total rappelle que la circulaire ouvre un champ intéressant avec la possibilité de la suppression de l'effet majorant Boil-Over classique. Le travail qui doit être effectué est le calcul de la surface d'évents nécessaires suivant la circulaire de juillet 2007 par rapport à la surface des événements existants.

Si la surface existante est insuffisante il faut considérer le risque de pressurisation au niveau du bac. Ce phénomène est actuellement à l'étude au niveau ministériel. Pour DPL un seul bac serait conforme ; pour les autres une étude est en cours mais Total n'a pas reçu les conclusions de cette étude. Ces conclusions pourraient intervenir pour le début de l'année 2008

La DRIRE rappelle les échéances : en l'absence de démonstration conclusive par l'exploitant les distances existantes devront être conservées. DPL doit donc fournir au plus vite un état des lieux et un échancier précis.

M. AUCHER évoque la position du Maire : il ne comprendrait pas qu'on en reste à la situation actuelle.

M. JEGOUSSE répond que poser des événements sur des gros bacs n'est pas simple.

M. AUCHER demande à l'exploitant de préciser quels sont les bacs concernés ainsi que les travaux nécessaires à la mise en conformité.

M. JEGOUSSE souligne qu'à défaut de disposer d'une modélisation du phénomène de pressurisation, il est difficile d'évaluer l'ampleur des travaux.

Mme VINCENT de la DRIRE rappelle que les consignes du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable (MEDAD) ne sont pas d'attendre les résultats des études mais de prescrire au plus tôt les PPRt.

M. TONNERRE insiste sur l'urgence d'établir le périmètre du PPRt car pour le moment il n'y a pas de contraintes d'urbanisme sur la zone de Kergroise. Sur l'ensemble des friches industrielles existantes il y a de forts appétits et laisser construire à ces endroits aujourd'hui entraînerait des créations de droits opposables à l'Etat. Il faut bien faire attention à ne pas créer de situation irréversibles sur le plan du droit des riverains et notamment des entreprises.

M. HOREL constate qu'on ne peut différer indéfiniment la prescription du PPRt, laquelle aura des effets juridiques immédiats en matière d'urbanisme.

M. AUCHER évoque les impacts importants que le PPRt induira sur l'urbanisation du secteur et réitère sa demande auprès de DPL concernant l'étude et les travaux.

La DRIRE rappelle qu'elle attend le complément d'étude. Pour pouvoir avancer et proposer un périmètre d'étude, il lui faut impérativement disposer de ce document.

M. le sous-préfet appelle chacun à s'inscrire collectivement dans le cercle vertueux, sinon les contraintes exposées par la DRIRE seront incontournables sur le périmètre le plus large.

La DRIRE rappelle que l'échéance initiale fixée par le ministère pour l'approbation des PPRt était juillet 2008.

M. HOREL indique que le PPI comporte un plan figurant le périmètre des effets majorants du Boil over, mais rappelle que ce dispositif, qui relève du plan de secours, ne produit pas d'effets directs ; seul le PPRt sera opposable aux tiers. Il estime qu'on ne peut différer davantage la procédure et demande solennellement à l'exploitant d'avancer sur la mise en place des dispositifs techniques de prévention.

M. JEGOUSSE maintient qu'il est difficile de faire l'impasse sur une vision globale du problème et qu'aucune réponse ne peut être apportée en l'état.

La DRIRE exige de l'exploitant une réponse argumentée conformément à la demande du préfet du 10 septembre 2007.

M. HOREL conclut le débat en précisant qu'il est important de se mettre rapidement dans les conditions de prescription du PPRt en prenant en compte les périmètres les plus favorables dès lors que ce sera techniquement possible.

### **III) Présentation de la démarche PPRt (cf. annexe 3) :**

M. PEQUERIAU de la DRIRE et Mme LECHAT-SAHASTUME de la DDE exposent aux membres du CLIC la définition du PPRt, la démarche générale et détaillée de son élaboration. L'association des différents acteurs à la concertation est évoquée tout comme l'application du PPRt. Enfin un planning prévisionnel est présenté.

#### **Observations des membres du CLIC aux présentations de Mme LECHAT-SAHASTUME et M. PEQUERIAU :**

- M. AUCHER déclare que les contraintes et les conséquences de la démarche PPRt seront presque « insoutenables » pour la ville si la situation n'évolue pas.

La DRIRE expose que sur la carte des aléas, les mesures fortes ne concerneront pas l'intégralité des périmètres, la carte des aléas est par ailleurs indépendante des enjeux.

- M. AUCHER insiste sur le fait qu'il sera difficile de faire accepter ces contraintes à la population ; les nouvelles hypothèses de travail sont de nature à inquiéter la municipalité.

M. le sous-préfet de Lorient rappelle que si la circulaire de juillet a permis de lever une partie des hypothèses majeures, ce sont des raisons techniques qui l'ont justifié. Une réponse de la part de DPL est attendue avec impatience pour progresser dans la même voie.

- M. TONNERRE interroge l'exploitant sur la possibilité d'abandonner les essences sans plomb 95 et 98 dans une logique de réduction des risques étant donné que ces produits sont les plus dangereux.

M. FASILLEAU répond que c'est commercialement impossible mais que l'an prochain un des 4 bacs de stockage d'essence sera supprimé.

- M. TONNERRE s'inquiète également du flux important de camions de transport de carburant à des heures de grand trafic, des accidents ne sont pas à exclure. M. TONNERRE souhaiterait que tous les risques ne soient pas concentrés au même endroit.
- M. MAERINI rappelle que depuis 2004 il y a eu beaucoup de réunions sur les aléas et les enjeux. Malgré cela les incertitudes demeurent sur la mise en place du processus du PPRt, cela devient difficile à supporter pour les habitants. Les associations ont parfois l'impression qu'on gagne du temps et que l'on laisse « pourrir » la situation. Les délais sont à respecter et chacun doit prendre ses responsabilités.

DPL assure qu'il n'y a aucune volonté de sa part de faire traîner les choses mais que la situation est compliquée, entre la prise en compte des dates butoirs, le degré de connaissance du phénomène et les enjeux locaux importants.

- M. HERRY demande s'il existe un problème technique pour définir les dispositifs à mettre en place sur les bacs, dont certains sont apparemment conformes et d'autres pas. La DRIRE précise qu'il s'agit là de la question à laquelle l'exploitant doit répondre et qu'un échéancier d'engagement des travaux est également attendu.

DPL se dit prêt à s'engager dans cette démarche et à faire le maximum pour atteindre le résultat recherché mais que certains éléments lui sont encore aujourd'hui inconnus.

- M. HERRY s'inquiète de la raison avancée par DPL qui évoque une problématique nationale et pose le problème du financement des dispositifs. Il place en regard l'impact financier qui pèse sur la ville de Lorient (projets et aménagements bloqués).

M. JEGOUSSE s'engage pour DPL à fournir des éléments de réponse pour la fin de l'année 2007.

- M. MAERINI interroge le CLIC sur l'avancée des réflexions quant à la délocalisation des dépôts.

M. AUCHER précise qu'un document a été réalisé, proposant plusieurs scénarii de délocalisation des dépôts sur plusieurs sites avec les enjeux financiers de déplacement qui en découlent. Les hypothèses sont réalisables, sont envisagées et la décision est étroitement liée aux dispositifs qui pourront être mis en place pour diminuer le risque à la source.

\*\*\*\*\*

*M. HOREL doit quitter la séance à 16 h 45 et désigne M. PEQUERIAU de la DRIRE comme président en lui demandant de conduire la fin de la réunion.*

#### **IV) Exercice PPI du 14 novembre 2007 (cf. annexe 4) :**

Mme MILPIED du SIDPC rappelle que l'exercice qui a eu lieu le 14 novembre 2007 était un exercice d'état major important mais qui ne s'étendait pas à l'extérieur du site pour les acteurs. Les objectifs de l'exercice étaient les suivants :

- tester le schéma de transmission de l'alerte aux autorités,
- tester l'interface POI/PPI
- tester l'activation du Poste de Commandement Opérationnel (PCO) à la Sous-Préfecture de Lorient et son fonctionnement.

Des observateurs extérieurs avaient été placés aux différents endroits stratégiques.

Un débriefing « à chaud » a été réalisé immédiatement après la clôture de l'exercice. Un débriefing « à froid » est prévu le 17 décembre prochain. Dans l'attente, un certain nombre de constats ont été effectués.

En résumé les acteurs de cet exercice ont encore une large marge de progression pour être très efficaces au niveau des chaînes d'information et de commandement de commandement.

Cet exercice de portée restreinte est riche d'enseignements sur les difficultés rencontrées au niveau des passages de témoin dans la direction des opérations de secours.

Un « cafouillage » est survenu dans la transmission de l'alerte. Les conditions de transmission de celle-ci seront à retravailler mais le principal enseignement reste que les intervenants ne sont pas encore bien calés sur l'interface POI/PPI. Cette question sera abordée lors de la réunion de débriefing du lundi 17 décembre à la sous-préfecture de Lorient.

#### **Observations des membres du CLIC à l'exposé de Mme MILPIED :**

- M. FASILLEAU se dit surpris de ces informations et signale que sur le terrain tout s'est correctement déroulé.

Mme MILPIED rappelle à l'exploitant qu'il fait partie d'une chaîne de transmission de l'alerte et que les conditions de cette transmission ne se sont pas révélées satisfaisantes.

M. FASILLEAU évoque la demande de déclenchement du PPI : elle a bien été formulée auprès des officiers sapeurs pompiers présents sur site et devait être relayée par le CODIS.

Le commandant QUEGUINER du SDIS précise dans son compte-rendu d'exercice l'efficacité du dispositif opérationnel mis en œuvre sur le terrain, mais signale effectivement un retard de transmission dans le fonctionnement de la chaîne d'alerte.

La DRIRE indique qu'il s'agissait là du premier exercice PPI sur les dépôts pétroliers et qu'il est assez significatif d'un coup d'essai c'est à dire une bonne réponse opérationnelle sur le terrain et des problèmes de transmission de l'information, problèmes récurrents dans les exercices PPI.

Le SDIS rappelle que ce premier exercice est riche d'enseignements et permet de dégager plusieurs pistes de travail et d'améliorations à venir. Ces orientations seront débattues lors du débriefing du 17 décembre 2007.

#### **V) Plaquette d'information du public**

- Mme MILPIED rappelle les obligations légales de l'exploitant en matière d'information du public et notamment la diffusion de plaquettes d'information et d'affiches. Pour l'heure DPL a proposé une maquette à la préfecture. Toutefois, la mairie de Lorient a fait part de ses réserves quant à la diffusion de cette plaquette, considérant que le périmètre de danger à l'intérieur duquel la diffusion est obligatoire, doit être prochainement modifié. Or, l'exploitant est tenu d'informer la population avant le délai réglementaire du 22 mars 2008.

M. PEQUERIAU de la DRIRE rappelle que les périmètres relatifs au plan d'urgence ne sont pas les mêmes que ceux qui seront inscrits dans le PPRt ; c'est donc, pour le moment, le périmètre du Boil-Over qui doit être conservé pour la plaquette d'information.

M. HERRY fait part aux membres du CLIC des inquiétudes que le Maire de Lorient avait exposées au préfet par courrier quant à la diffusion dans un premier temps de la plaquette mentionnant le périmètre du boil over et dans un second temps faisant état d'un périmètre plus réduit. Cette communication risque d'être peu lisible et pas comprise. Il ne faut pas qu'il y ait confusion ou incohérences dans les informations données à la population.

MM MAERINI et TONNERRE plaident pour des documents simples avec une communication positive dans le périmètre le plus important.

M. AUCHER rappelle pour sa part le risque important de confusion issu de la cartographie qui figurera sur le document.

- Il faudra manifestement trouver rapidement un terrain d'entente pour diffuser un document dans les délais réglementaires. La maquette proposée par DPL sera diffusée à la Mairie, à la DRIRE et aux associations afin de recueillir leur avis sur le projet. Dès lors qu'un accord sur une plaquette pourra être trouvé, celle-ci sera validée par la préfecture. L'exploitant pourra alors lancer l'édition et la distribution sera assurée par les services municipaux dans le périmètre retenu.

] ] ]

Après avoir remercié les participants, le Président lève la séance à 17h15.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le sous-préfet de Lorient,

André HOREL

# ANNEXE 1

**DEPOT PETROLIER DE LORIENT**

**D.P.L**  
Dépôt Pétrolier de Lorient

**BILAN ANNUEL**  
Réunion CLIC du 04 décembre 2007

© FADILLON

---

---

---

---

---

---

---

---

**DEPOT PETROLIER DE LORIENT**

**Sommaire:**

- Actions réalisées pour la prévention des risques
- Coûts des principaux travaux réalisés pour la prévention des risques
- Compte rendu des incidents et accidents
- Compte rendu des exercices incendie
- Bilan du système de gestion de la sécurité
- Programme pluriannuel de travaux de réduction des risques



Extrait de Carte IGN au 1/25 000

© FADILLON

---

---

---

---

---

---

---

---

**DEPOT PETROLIER DE LORIENT**

**Actions réalisées pour la prévention des risques.**

1. Formation et sensibilisation du personnel :

- Du personnel du site:
- Extrait des formations suivies en 2007 sur le personnel du site (13 personnes)

DESCRIPTION DE LA FORMATION	nbr	Tps
Protection des travailleurs en cas de risque d'atmosphère explosive (ATEX)	6	72 h
Sauveteur Secouriste du Travail	12	48 h
Intervention sur feu réel de dépôt pétrolier	4	32 h
Check-up d'un PDI en première urgence	7	56 h
Risques électriques concernant les travaux et consignations associées	6	48 h
Dialoque complémentaire de sécurité	3	36 h
Analyse des causes fondamentales	2	16 h
<b>TOTAL FORMATION SECURITE</b>	<b>48</b>	<b>296 h</b>



© FADILLON

---

---

---

---

---

---

---

---

## DEPOT PETROLIER DE LORIENT

### Actions réalisées pour la prévention des risques

#### Formation et sensibilisation des intervenants extérieurs:

- Dialogues comportementaux de sécurité (à par...
- Faire évoluer le comportement des intervenants par un échange constructif
- Modules vidéo pour tous les intervenants externes
- 100% des intervenants de la zone de stockage sur DVD
- Vidéo à vision d'urgence pour les visiteurs
- Respect minimum des règles aux visiteurs non intervenant
- Vidéo à vision d'urgence pour les conducteurs
- Mise des chaudières à l'arrêt

© PAFILOR

---

---

---

---

---

---

---

---

## DEPOT PETROLIER DE LORIENT

### Actions réalisées pour la prévention des risques

#### ↳ Identification des dangers et évaluation des risques:

- ↳ Risques industriels
  - Révision de l'étude de dangers du site (Mars 2007)
- ↳ Environnement
  - Révision de l'analyse environnementale (Juillet 2007)
  - Certification ISO 14001



© PAFILOR

---

---

---

---

---

---

---

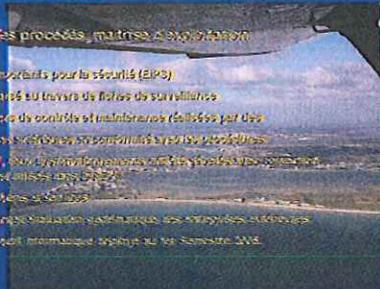
---

## DEPOT PETROLIER DE LORIENT

### Actions réalisées pour la prévention des risques

#### ↳ Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation

- ↳ Eléments importants pour la sécurité (EIPS)
  - Suivi réalisé au travers de boîtes de surveillance
  - Opérations de contrôle et maintenance réalisées par des entreprises spécialisées en conformité avec les procédures
  - En 2007, mise à jour des procédures de maintenance préventive et corrective
- ↳ Actions de Maintenance
  - Aggravation situation matérielle des installations critiques
  - Niveau de maintenance dégradé au 1er Semestre 2008



© PAFILOR

---

---

---

---

---

---

---

---

### DEPOT PETROLIER DE LORIENT

#### Investissements 2006/2007: Réalisations majeures

— Sécurité  
— Environnement  
— Exploitation

© FACILEAU

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### DEPOT PETROLIER DE LORIENT

#### Coûts des principaux travaux réalisés pour la prévention des risques :

Automatisation des chariots 550 KE

- Mise en place d'automates de dernière génération.
- Remplacement de tous les matériels non-conformes à l'ATEX.
- Suivi complet du chauffeur depuis sa formation jusqu'à la validité de ses permis.
- Mise en place de nouveaux arrêts d'urgence.
- Fiabilisation du fonctionnement et des connexions.

© FACILEAU

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### DEPOT PETROLIER DE LORIENT

#### Coûts des principaux travaux réalisés pour la prévention des risques :

Modernisation de la VRU (unité de récupération de vapeurs) 165 KE

- Remplacement du PROCESS pour plus de fiabilité.
- Remplacement de différents accessoires pour diminuer le nombre d'arrêts.
- Remplacement du GLYCOL par un GLYCOL plus stable.
- Ajout de lumières supplémentaires sur les entrées et recours d'essence.

**Objectif : 0 jours d'arrêts en 2008 (en dehors des interventions de maintenance)**

© FACILEAU

---

---

---

---

---

---

---

---

---

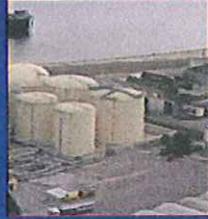
---

## DEPOT PETROLIER DE LORIENT

### Coûts des principaux travaux réalisés pour la prévention des risques :

#### Mise en place d'un stockage de BIO DIESEL

- Réaffectation des réservoirs 1 et 2 au BIO DIESEL.
- Mise en place d'un automate de gestion de l'incorporation du BIO dans le gazole.
- Réfection des canalisations pour optimiser les chargements de gazole BIO.
- Aménagement du terminal appointement pour recevoir du BIO DIESEL par bateau.



Objectif : Incorporer 5% de BIO dans le gazole.

© FAULSTICH

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## DEPOT PETROLIER DE LORIENT

### Coûts des principaux travaux réalisés pour la prévention des risques :

#### Achat de trois canons 2000l/min sur Selginplay 100 NE

- Connexion sur réseaux existants de 3 canons 2000l/min.



Objectif : être capable immédiatement de lancer l'extinction pour diminuer les effets thermiques d'un feu sur les autres installations et ainsi être plus efficace.

© FAULSTICH

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## DEPOT PETROLIER DE LORIENT

### Compte rendu des principaux incidents

#### Presqu'accident du 8 mars 2007

- Test en réel des sondes de niveau de base, pas de résultat, appel du prestataire pour expertise, mise en évidence que les puits dans lesquels étaient installés les sondes étaient étanches donc ne faisaient pas passer le produit.
- ACTION: Mise en place d'évents sur les puits en attendant la déonnate des bases en cause. INFORMATION REX TOTAL

#### Presqu'accident du 2 mars 2007

- Test périodique des détecteurs de gaz (après la mise en service d'un nouvel automate).
- Pas de résultats.
- Après analyse, il s'est avéré que les paramètres du nouvel automate (analogiques) n'étaient plus les mêmes qu'auparavant.
- ACTION: Reparamétrage de l'automate. INFORMATION REX TOTAL (Renforcement des contrôles de sécurité avant mise en service)

© FAULSTICH

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## DEPOT PETROLIER DE LORIENT

### Compte rendu des exercices d'alerte :

12 exercices mensuels réalisés avec tout le personnel sur les deux sites.

L'exercice PDI effectué avec les entreprises.

L'exercice PDI effectué avec toutes les autres zones.

L'exercice incendie de nuit des Fiches relatives incendie à l'environnement organisés par la DRIRE.

© PALLAUD

---

---

---

---

---

---

---

---

## DEPOT PETROLIER DE LORIENT

### Bilan du système de gestion de la sécurité

- ↳ Amélioration du retour d'expérience (REX)
  - Gestion en centralisé ce qui permet d'élargir le nombre d'événements et ainsi de faire progresser le retour d'expérience.
- ↳ Formation du gardiennage
  - Formation organisée en interne sur nos installations.
  - Révision des consignes de gardiennage.
- ↳ Amélioration des préparations des exercices incendie
  - Définir les thèmes à l'avance et finaliser le manuel.
- ↳ Conformité du matériel en zone ATEX
  - Mise en conformité des matériels en zone ATEX.
- ↳ Amélioration du fonctionnement des EIPS
  - Mise en application des différents REX.

© PALLAUD

---

---

---

---

---

---

---

---

## DEPOT PETROLIER DE LORIENT

### Programme pluriannuel de réduction des risques

- ↳ Formation
  - Formation en E-LEARNING de l'ensemble du personnel aux nouveaux dispositifs mis en place.
- ↳ Sécurité
  - Automatisation des installations incendie KERGOISE (démarrage à distance) et SEJOUILLAY (ajout des scénarios).
  - Remplacement de 14 mélangeurs de KERGOISE par un 4 multivous 3K.
  - Construction de deux ouvertures sur KERGOISE pour diminuer les surfaces potentiellement en feu.
- ↳ Sûreté
  - Mise en place d'une nouvelle protection périmétrique de KERGOISE (2m50 + 3as vitrés + Concerlina + nouveaux portails d'accès).
- ↳ Environnement
  - Amélioration du traitement des eaux.
  - Réprise des 4 canalisations béton susceptibles de recevoir des gouttelettes (phase 2/2).

© PALLAUD

---

---

---

---

---

---

---

---



ANNEXE 2

**Comité Local d'Information et de Concertation  
(CLIC)**

**Dépôts Pétroliers de Lorient (DPL)**  
**4 décembre 2007**

**Actualité du site**



CLIC - Dépôts Pétroliers de Lorient - 4 décembre 2007 / 1




---

---

---

---

---

---

---

---

**Rappel**

**2 dépôts d'hydrocarbures liquides en zones portuaire de Lorient**

Dépôt de Seignelay (dépôt principal)  
Capacité totale : env. 54 000 m3  
30 000 m3 (22 500 t) d'essences et 24 000 m3 ( 20 160 t) de gazoles et fuels

Dépôt de Kergroise (dépôt satellite)  
Capacité totale : env. 77 000 m3 ( 64 680 t) de gazoles et fuels

**📍 Les deux dépôts relèvent du régime « AS »**



CLIC - Dépôts Pétroliers de Lorient - 4 décembre 2007 / 2




---

---

---

---

---

---

---

---

**Rappel**

Seignelay APA du 05 janvier 1981  
Kergroise APA du 07 novembre 1994

- Etudes de dangers actualisées en février 2007
- Rapport d'analyse IIC de juillet 2007 demandant compléments pour fin novembre 2007
- Plan d'opération interne (POI) actualisé en janvier 2006
- Plan particulier d'intervention (PPI) avril 2007



CLIC - Dépôts Pétroliers de Lorient - 4 décembre 2007 / 3




---

---

---

---

---

---

---

---

### **Evolutions réglementaires récentes**

Circulaire du 23 juillet 2007

- Pas de boil over classique (effets étendus) pour les gazoles
- *Phénomènes nouveaux :*
- 1/ Boil over « en couches minces » à considérer (effets réduits)
- 2/ Pressurisation d'un bac pris dans un incendie (effets étendus comparables aux effets du boil over classique)
- Possibilité d'éviter le phénomène 2 par la mise en place d'événements correctement dimensionnés.
- En l'absence d'événement, conservation des zones du boil over classique pour la prise en compte du phénomène 2.



CLIC - Dépôts Petroliers de Lorient - 4 décembre 2007 / 4



---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### **Evolutions réglementaires récentes**

Circulaire du 23 juillet 2007

- Demande de mise en conformité des bacs des dépôts de Lorient adressée par l'administration à DPL.
  - Rapport IC au préfet du 27 juillet 2007
  - Courrier à DPL du 10 septembre 2007



CLIC - Dépôts Petroliers de Lorient - 4 décembre 2007 / 5



---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### **Inspections 2007**

**27 février 2007 : DECHETS**  
Contrôle du suivi des circuits de traitement des déchets

**30 août 2007 : inopinée POI**  
Simulation d'une fuite d'essence sur canalisation aérienne dans le dépôt



CLIC - Dépôts Petroliers de Lorient - 4 décembre 2007 / 6



---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Comité Local d'Information et de Concertation  
(CLIC)**  
-  
**Dépôts Pétroliers de Lorient (DPL)**  
4 décembre 2007  
-  
**Le plan de prévention des risques technologiques  
(PPRT)**



CLIC - Dépôts Pétroliers de Lorient - 4 décembre 2007 / 1



---

---

---

---

---

---

---

---

**Sommaire**

1. Définition et portée du PPRT
2. Démarche générale d'élaboration,
3. Démarche détaillée d'élaboration,
4. Suites du PPRT
5. Organisation et concertation,
6. Planning prévisionnel.



CLIC - Dépôts Pétroliers de Lorient - 4 décembre 2007 / 1



---

---

---

---

---

---

---

---

**1. Définition et portée du PPRT**  
**1.1. Contexte réglementaire**

→ Loi dite « risques » n°2003-699 du 30 juillet 2003  
relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation  
des dommages

et ses décrets d'application codifiés au Code de l'Environnement

→ Code de l'Environnement  
Articles R515-39 à R515-51



CLIC - Dépôts Pétroliers de Lorient - 4 décembre 2007 / 1



---

---

---

---

---

---

---

---

**1. Définition et portée du PPRT**  
**1.2. Définition**

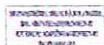
→ Document réglementaire valant servitude d'utilité publique,

→ Outil de maîtrise de l'urbanisation dans les zones soumises au risque industriel,

→ Document réalisé et approuvé par le préfet services instructeurs : DRIRE et DDE.



CLIC - Dépôts Préfectoraux de Lorient - 4 décembre 2007 18




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**1. Définition et portée du PPRT**  
**1.3. Portée**

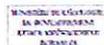
→ **Objectif** : protection des personnes

→ **Type de mesures** : selon le niveau d'aléa

- maîtrise de l'urbanisation future → ne pas augmenter la population dans les zones à risques ,
- mesures foncières (expropriation, délaissement, préemption) → diminution de la densité de population dans les zones à plus fort risque,
- mesures sur le bâti → protection des personnes.



CLIC - Dépôts Préfectoraux de Lorient - 4 décembre 2007 18




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

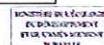
**2. Démarche générale**

Durée d'élaboration du PPRT :

Tâches à effectuer	Partie amont du PPRT	durée d'élaboration (mois)																	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Analyse et cartographie des Aléas																			
Analyse et cartographie des risques																			
Approche de la vulnérabilité investigations complémentaires																			
Soufflage de réduction du risque																			
Élaboration du projet de PPRT																			
Consultation des élus du PPRT																			
Procédure d'approbation du PPRT																			



CLIC - Dépôts Préfectoraux de Lorient - 4 décembre 2007 18




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



### 3. Démarche détaillée

#### 3.2. enjeux

→ définition des enjeux :

Les enjeux sont les personnes, biens, activités, éléments du patrimoine culturel ou environnemental, menacés par un aléa ou susceptibles d'être affectés ou endommagés par celui-ci.

Les enjeux sont : l'habitat, l'occupation du territoire et les équipements fonctionnels.

Le rôle du PPRT, en ce qui concerne les enjeux humains.

CLIC - Dpt de l'Orne - 4 décembre 2007 / 11

MINISTÈRE DE L'ÉCARTONNE, DU DÉVELOPPEMENT ET DES TRANSPORTS DURABLES

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### 3. Démarche détaillée

#### 3.2. enjeux

→ principe : connaissance générale du territoire, identifier les éléments d'occupation du sol susceptibles de faire l'objet d'une réglementation dans le PPRT,

→ contenu :

- enjeux : incontournables (urbanisation existante, infrastructures de transport, ERP, manifestations, OIG, etc.) et de connaissance générale du territoire,
- cartes : thématiques et de synthèse.

CLIC - Dpt de l'Orne - 4 décembre 2007 / 11

MINISTÈRE DE L'ÉCARTONNE, DU DÉVELOPPEMENT ET DES TRANSPORTS DURABLES

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### 3. démarche détaillée

#### 3.2. enjeux

exemple

CLIC - Dpt de l'Orne - 4 décembre 2007 / 12

MINISTÈRE DE L'ÉCARTONNE, DU DÉVELOPPEMENT ET DES TRANSPORTS DURABLES

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

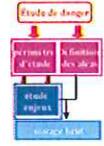
### 3. Démarche détaillée

#### 3.3. zonage brut

→ **définition** : superposition des aléas et des enjeux,

→ **objectifs** :

- perception globale de l'impact des aléas sur le territoire,
- élaboration d'une première version du zonage réglementaire
  - règlement minimum (doctrine nationale),
  - zones potentielles de mesures foncières, etc.
- détermination des investigations complémentaires à mener sur les enjeux du territoire.




CLIC - Délégués Territoriaux de Lorient - 4 décembre 2007 / 13

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
DU DÉVELOPPEMENT  
URBAIN, DE L'ÉQUIPEMENT  
ET DE LA MER

---

---

---

---

---

---

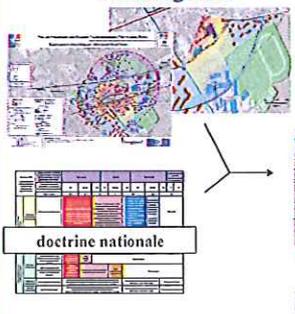
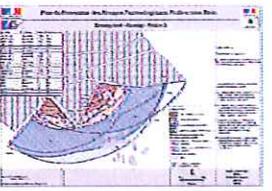
---

---

### 3. démarche détaillée

#### 3.3. zonage brut

exemple

doctrine nationale



CLIC - Délégués Territoriaux de Lorient - 4 décembre 2007 / 14

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
DU DÉVELOPPEMENT  
URBAIN, DE L'ÉQUIPEMENT  
ET DE LA MER

---

---

---

---

---

---

---

---

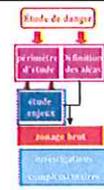
### 3. Démarche détaillée

#### 3.4. investigations complémentaires

→ **objectif** : avoir la réponse réglementaire du PPRT à un niveau d'exposition donné et au territoire,

→ **contenu** :

- étude de la vulnérabilité,
- estimation foncière,
- mesures d'accompagnement hors PPRT.




CLIC - Délégués Territoriaux de Lorient - 4 décembre 2007 / 15

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
DU DÉVELOPPEMENT  
URBAIN, DE L'ÉQUIPEMENT  
ET DE LA MER

---

---

---

---

---

---

---

---

### 3. Démarche détaillée

#### 3.5. stratégie

Suite à la séquence technique, une photo du territoire est produite

Connaissant les aléas/enjeux du PPRT, choisir les orientations du Plan :

- Présenter et expliquer les mesures inéluctables
- Présenter et expliquer les choix possibles



CLIC - Dépôts Particuliers de Lorient - 4 décembre 2007 - 16

MINISTRE DE LA MER, DE LA PÊCHE, DE L'ÉLEVAGE AQUICOLE ET DE LA PÊCHERIE

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

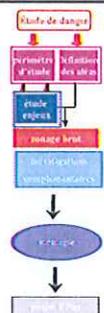
### 3. Démarche détaillée

#### 3.6. projet de PPRT

→ **objectif** : mise en forme du projet de PPRT sur la base des principes retenus lors de la phase de stratégie,

→ **contenu** :

- note de présentation,
- règlement et zonage réglementaire,
- recommandations,
- informations complémentaires :
  - coûts des mesures du PPRT,
  - priorités de mise en œuvre.



CLIC - Dépôts Particuliers de Lorient - 4 décembre 2007 - 17

MINISTRE DE LA MER, DE LA PÊCHE, DE L'ÉLEVAGE AQUICOLE ET DE LA PÊCHERIE

---

---

---

---

---

---

---

---

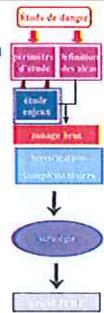
---

---

### 3. Démarche détaillée

#### 3.7. Avis services, enquête publique, approbation

- Consultation des personnes associées (CLIC...)
- Modifications éventuelles si remarques
- Mise à l'enquête publique (1 mois)
- AP d'approbation dans un délai de 3 mois après l'enquête publique



CLIC - Dépôts Particuliers de Lorient - 4 décembre 2007 - 18

MINISTRE DE LA MER, DE LA PÊCHE, DE L'ÉLEVAGE AQUICOLE ET DE LA PÊCHERIE

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**4. Application du PPRT**  
**4.1. mesures communes au PPR**

→ annexion au PLU :

- référence réglementaire : article 126-1 du code de l'urbanisme,
- responsable : collectivité en charge de l'urbanisme,
- délais : 1an.

→ mise en œuvre de la réglementation relative à l'information des acquéreurs et des locataires :

- référence réglementaire : articles R125-23 à 27 du code de l'environnement,
- responsable : vendeur-bailleur à chaque transaction.



CLIC - Dépôts Petroliers de Lorient - 4 décembre 2007 / 13




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**4. Application du PPRT**  
**4.2. mesures spécifiques au financement du PPRT**

→ mesures à financer :

- mesures sur le bâti,
- mesures foncières : expropriation et délaissement,
- mesures supplémentaires : réduction du risque à la source,

→ financeurs :

- mesures sur le bâti : propriétaire du bien (crédits d'impôts pour les mesures prescrites),
- mesures foncières et mesures supplémentaires : convention tripartite - exploitants, collectivités, état.



CLIC - Dépôts Petroliers de Lorient - 4 décembre 2007 / 20




---

---

---

---

---

---

---

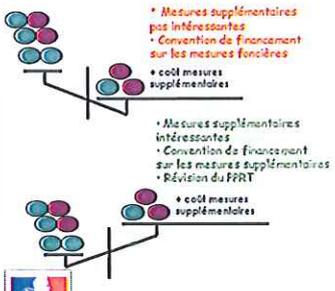
---

---

---

**4. Application du PPRT**  
**4.2. mesures spécifiques au financement du PPRT**

→ principes du financement tripartite :



- Mesures supplémentaires pas intéressantes
- Convention de financement sur les mesures foncières
- coût mesures supplémentaires
- Mesures supplémentaires intéressantes
- Convention de financement sur les mesures supplémentaires
- Révision du PPRT
- coût mesures supplémentaires

**remarque :**

- mesures complémentaires financées uniquement par l'exploitant
- signature de la convention après approbation du PPRT,
- révision du PPRT si mesures supplémentaires



CLIC - Dépôts Petroliers de Lorient - 4 décembre 2007 / 31




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**4. Application du PPRT**  
**4.3. mise en œuvre des mesures foncières**

→ types de mesures foncières : expropriation, délaissement et préemption.

→ responsable de la mise en œuvre : collectivités,

→ procédures : voir le code de l'expropriation



CLIC - Dépôts Electroniques de Lorient - 4 décembre 2007 / 23



---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**4. Application du PPRT**  
**4.3. mise en œuvre des mesures foncières**

→ conventions :

- réaménagement et gestion des terrains ayant fait l'objet de mesures foncières : exploitant et collectivités,
- programme de relogement des bâtiments expropriés : exploitant, collectivités, organisme de gestion des logements à loyers modérés bailleurs d'immeubles



CLIC - Dépôts Electroniques de Lorient - 4 décembre 2007 / 23



---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**5. Planning**

- Etudes de dangers DPL transmises le 19/02/2007
- Rapport d'analyse IIC du 27 juillet 2007
- Demande de compléments (suite notamment circulaire du 23 juillet 2007)
- avant fin novembre 2007
- Compléments non transmis à ce jour



CLIC - Dépôts Electroniques de Lorient - 4 décembre 2007 / 24



---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

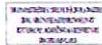
### 5. Planning

Sous réserve d'une transmission en 2007 :

- Définition d'un périmètre d'étude résiduel
- Cartographie des aléas : 1er trimestre 2008
- Etude des enjeux par la DDE - 1er semestre 2008
- Prescription du PPRT - 1er semestre 2008
- Phase de stratégie 2e semestre 2008



CLIC - Délégués Préfectoraux de Lorient - 4 décembre 2007 / 25




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

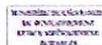
### 6. Association et concertation

→ **définition** : toutes démarches permettant d'échanger avec les acteurs de la gestion du risque afin de déterminer, ensemble, les orientations du PPRT, c'est-à-dire, la stratégie locale de prévention et de maîtrise des risques, (au-delà des consultations réglementaires)

⇒ les personnes associées participent à l'élaboration du PPRT.



CLIC - Délégués Préfectoraux de Lorient - 4 décembre 2007 / 26




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### 6. Association et concertation

→ **personnes associées** :

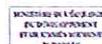
- exploitant des installations à l'origine du risque,
- communes sur le territoire desquelles le plan doit s'appliquer,
- les EPCI compétences en matière d'urbanisme,
- les autres gestionnaires du territoire,
- CLIC,
- etc.

→ **formalisation** :

- arrêté de prescription : précise les personnes associées et les modalités de concertation,
- étape de la procédure : phase de stratégie avec toutefois une association à chacune des étapes des études techniques,
- type de mesures : réunions de travail, réunions publiques, mise à disposition de documents en mairie, information par voie de la presse locale, etc..



CLIC - Délégués Préfectoraux de Lorient - 4 décembre 2007 / 27




---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### 7. Conclusion

Le PPRT en quelques mots :

- servitude d'utilité publique élaborée par les services de l'Etat,
- association/concertation = stratégie locale de gestion du risque,
- mesures sur l'urbanisation future et existante,
- financement tripartite (foncier et mesures supplémentaires) et financement par particulier (bâti),
- suites au PPRT : l'approbation du PPRT ne vaut pas fin des procédures : mesures foncières, financement, etc..



CLIC - Digits Petrius de Lorient - 4 décembre 2007 - 13



---

---

---

---

---

---

---

---

### Glossaire

- PPRT : plan de prévention du risque technologique,
- aléas : probabilité de survenance d'un phénomène dangereux dangereux donné d'une intensité donnée,
- enjeux : occupation et fonctionnement du territoire,
- risques : aléas x enjeux,
- vulnérabilité : sensibilité plus ou moins forte d'une cible à un effet dangereux donné,



CLIC - Digits Petrius de Lorient - 4 décembre 2007 - 14



---

---

---

---

---

---

---

---

# ANNEXE 4 :

## **DIRECTION DU CABINET ET DE LA SECURITE**

Service Interministériel  
de Défense et de Protection Civile  
Affaire suivie par : Florian RIOU  
Tél. : 02.97.54.86.05  
Télécopie : 02.97.54.86.12  
e.mail : [florian.riou@morbihan.pref.gouv.fr](mailto:florian.riou@morbihan.pref.gouv.fr)  
Doc. Exercice PPI DPL

### **PREMIERES CONCLUSIONS DE L'EXERCICE PPI DPL DU 14 NOVEMBRE 2007**

#### **I – SCENARIO DE L'ACCIDENT ET OBJECTIFS :**

Le scénario de l'accident déterminé par l'exploitant et le SDIS consiste en la rupture d'un joint sur la tuyauterie d'alimentation du bac 37 lors d'une réception bateau au niveau de la cuvette B du site de Kergroise. La fuite est détectée, l'arrêt d'urgence est déclenché automatiquement, le bateau stoppe le pompage mais la vanne du réservoir ne se referme pas. Une société qui découpait au chalumeau sur le site ne s'aperçoit de rien, la flamme déclenche un incendie.

Les objectifs de l'exercice sont les suivants :

- tester le schéma de transmission de l'alerte aux autorités,
- tester l'interface POI/PPI
- tester l'activation du Poste de Commandement Opérationnel (PCO) à la Sous-Préfecture de Lorient et son fonctionnement.

Afin de déterminer si les objectifs ont été atteints, des observateurs, ne participant pas à l'exercice, ont été placés à différents endroits :

- ✦ sur le site de l'exploitant : M. GAILLARD de la DRIRE ;
- ✦ au PCO : Mme Florence BOLLET de la Mairie de Lorient et M. Cédric PEDERSEN stagiaire à la préfecture.
- ✦ au COD : Christine MILPIED chef du SIDPC.

#### **II – PREMIERES CONCLUSIONS :**

Un « debriefing à chaud » de l'exercice s'est tenu dès la fin de celui-ci. Chaque participant a été invité à formuler ses remarques et observations. Voici donc les premières conclusions qui ressortent de cet exercice :

- L'accident a été signalé à la préfecture à 9h45 mais aucune mention n'a été faite du déclenchement du POI. En effet même s'il apparaît évident que le POI a été mis en oeuvre au moment de l'accident par l'exploitant, le fait de le mentionner déclenche une

chaîne d'information et dès lors les services informés peuvent commencer à préparer la mobilisation de leurs personnels pour se rendre aux diverses structures de commandement.

- A priori il y a eu un important décalage entre :
  - l'information sur l'accident donnée à 9h45 par l'exploitant, à la préfecture (déclenchement de POI à 9h35 selon le scénario
  - l'appel de l'exploitant au CODIS à 10h05 pour relayer à la préfecture la demande de déclenchement du PPI,
  - la demande de déclenchement du PPI reçue à 10h25 par la préfecture venant du CODIS.

Ce décalage a eu pour conséquence de retarder la mise en place du PCO. Pendant que sur le terrain les secours continuaient à œuvrer, le PPI n'était toujours pas déclenché officiellement. De ce fait, la chaîne de commandement a été tronquée et les informations sur l'accident ne remontaient pas au PCO. Au moment où l'exercice était terminé sur le terrain, le PCO venait à peine de se mettre en place.

- Un cadre de DPL doit obligatoirement se rendre au PCO dès qu'il a connaissance du déclenchement du PPI. Sa présence est indispensable car avec la DRIRE et le SDIS ils sont les yeux et les oreilles des autorités et ont une importance capitale dans la prise de décision.
- La Mairie pourra se rapprocher de la compagnie de transports urbain (CTRL) pour mettre en place des facilités de mises à disposition de bus et de personnel en cas d'évacuation de la population autour des dépôts
- La remontée d'informations de la part du SDIS doit être plus cohérente et précise sur les circonstances, les lieux et l'évolution du sinistre. De ces informations dépendent les décisions du Directeur des Opérations de Secours.
- Il sera nécessaire d'avoir toutes les coordonnées des différents services et notamment les téléphones portables en cas de pannes des réseaux fixes.
- Les forces de l'ordre devront être en mesure le plus rapidement possible de faire connaître l'état des effectifs mobilisables afin de pouvoir réaliser le plan de bouclage. Cela implique que tous les effectifs soient réquisitionnés « toutes affaires cessantes ».

\*\*\*\*\*

Une réunion de débriefing à froid de l'exercice aura lieu le **lundi 17 décembre à 15h30 à la sous-préfecture de Lorient**. Un retour d'expérience sera rédigé et transmis au Ministère de l'Intérieur pour alimenter sa base de données.